

Localité de Radisson

États financiers au 31 décembre 2023

Section États financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats détaillés	S7 et S12
Situation financière	S8 et S15
Variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	S9
Flux de trésorerie	S10
Notes complémentaires	S11
Excédent (déficit) à des fins fiscales	S13 -S14
Renseignements complémentaires	S23-3
Analyse des revenus	S27
Analyses des charges	S28

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil municipal de
Localité de Radisson

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 4
553, 3^e rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1N8

T 418 748-6312

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Localité de Radisson, une composante du Gouvernement Régional d'Eeyou Istchee Baie-James (ci-après « la localité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023 et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les autres renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la localité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, la localité doit déterminer si un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations doit être comptabilisé. Au 31 décembre 2023, la localité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces

normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la localité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la localité inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23-3, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la localité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la localité ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la localité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la localité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la localité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la localité à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Chibougamau
Le 18 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114567

Localité de Radisson

État consolidé de la situation financière (page S8)

Informations sectorielles - Situation financière par organisme (page S15)

au 31 décembre 2023

	2022		2023			Provenance	2022
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Total consolidé
ACTIFS FINANCIERS							541.00
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 294 526	1	3 482 930		3 482 930	Note 4	3 294 526
Débiteurs (note 5)	544 230	2	1 179 295		1 179 295	Note 5	544 230
Prêts (note 6)		3				Note 6	
Placements de portefeuille (note 7)		4				Note 7	
Partic. dans entrep. municipales et partenariats		5				541,7*	
Actifs au titre d'avantages sociaux futures		6				541,8*	
Autres actifs financiers (note 9)		7				Note 16	
	3 838 756	8	4 662 225		4 662 225		3 838 756
PASSIFS							551,00
Insuffisance de trés. et équiv. trésorerie		9				Note 4	
Emprunts temporaires		10				551,2*	
Créditeurs et charges à payer (note 11)	236 946	11	423 867		423 867	Note 11	236 946
Revenus reportés (note 12)	96 694	12				Note 12	96 694
Dette à long terme (note 13)	1 390 300	13	1 130 500		1 130 500	Note 13	1 390 300
Passif au titre des avantages sociaux futurs		14				556*	
Autres passifs (note 14)		15				Note 14	
	1 723 940	16	1 554 367		1 554 367		1 723 940
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2 114 816	17	3 107 858		3 107 858		2 114 816
ACTIFS NON FINANCIERS							582.1/582.2
Immobilisations corporelles (note 15)	9 272 436	18	9 140 975		9 140 975	et Note 15 582.0000	9 272 436
Propriétés destinées à la revente (note 16)	56 400	19	56 400		56 400	Note 16	56 400
Stocks de fournitures		20				582,5* 582,7	
Actifs incorporels achetés (note 17)		21				et Note 17 582.7000	
Autres actifs non financiers (note 18)	43 298	22	15 621		15 621	Note 18	43 298
	9 372 134	23	9 212 996		9 212 996		9 372 134
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ							591.00
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	3 122 711	24	3 775 214		3 775 214	591,1*	3 122 711
Excédent de fonctionnement affecté	207 680	25	207 680		207 680	591,3*	207 680
Réserves financières et fonds réservés	232 842	26	271 085		271 085	591,4*+.5*	232 842
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		27				591,6*	
Financement des investissements en cours	(14 819)	28				591,2*+.23*+ 21*	(14 819)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	7 938 536	29	8 066 875		8 066 875	S23.3-L.102	7 938 536
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		30				591.9000	
	11 486 950	31	12 320 854		12 320 854		11 486 950
TOTAL ACTIFS	13 210 890		13 875 221		13 875 221		13 210 890
TOTAL PASSIFS	13 210 890		13 875 221		13 875 221		13 210 890
Écart							

Localité de Radisson

État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) (page S9)

exercice terminé le 31 décembre 2023

	2022		2023		Total consolidé	2022 Total consolidé
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination		
Excédent (déficit) de l'exercice	128 231	1	833 904		833 904	Page S12-35 128 231
Variation des immobilisations corporelles						S14-1à9 230.*
Acquisition	(781 078)	2	(555 918)		(555 918)	-230.1200 S13L5-.001 (781 078)
Produit de cession		3	16 536		16 536	030.1100 S13L4-.001
Amortissement	634 228	4	687 381		687 381	030.1300 S13L6-.001 634 228
(Gain) perte sur cession		5	(16 536)		(16 536)	030.1500 S13L7-.001
Réduction de valeur / Reclassement		6				030.1700
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration		7				
	(146 850)	8	131 463		131 463	(146 850)
Variation des propriétés destinées à la revente		9				582.3*
Variation des stocks de fournitures		10				582.5*
Variation des actifs incorporels achetés		11				582.7*
Variation des autres actifs non financiers	26 883	12	27 677		27 677	582.9* 26 883
	26 883	13	27 677		27 677	26 883
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice		14				
Révision d'estimations comptables et autres ajustements		15				
Variation des actifs financiers nets ou de la dette nette	8 264	16	993 044		993 044	8 264
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	2 106 552	17	2 114 814		2 114 814	54*+55* 2 106 552
Redressement aux exercices antérieurs		18				
Reclassement de propriétés destinées à la revente		19				
Solde redressé	2 106 552	20	2 114 814		2 114 814	2 106 552
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	2 114 816	21	3 107 858		3 107 858	2 114 816
Actifs incorporels achetés (030.xxxx.001)						S14-10 230.1200
Acquisition						030.1100.001
Produit de cession						030.1300.001
Amortissement						030.1500.001
(Gain) perte sur cession						030.1700.001
Réduction de valeur / Reclassement						

Localité de Radisson
État des flux de trésorerie (page S10)
exercice terminé le 31 décembre 2023

	2022		2023			Provenance	2022
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Total consolidé
Activités de fonctionnement							
Excédent (déficit) de l'exercice	128 231	1	833 904		833 904	S7	128 231
Éléments sans effet sur la trésorerie							
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	634 228	2	687 381		687 381	S13 030.1300*	634 228
Autres							
-Perte (gain) sur disposition et réduction de valeur		3	(16 536)		(16 536)	S13 030.1500 et .1700	
		3,1					
	762 459	4	1 504 749		1 504 749		762 459
Variation nette des éléments hors caisse							
Débiteurs	(185 031)	5	(635 065)		(635 065)	S15 541.3*	(185 031)
Autres actifs financiers		6				S15 541.9*	
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	39 949	7	186 919		186 919	551.3*+557.*	39 949
Revenus reportés	95 434	8	(96 694)		(96 694)	S15 551.6*	95 434
Actifs / passif au titre des avantages sociaux futurs		9				556.*+541.8*	
Propriétés destinées à la revente		10				S9	
Stocks de fournitures		11				S9	
Autres actifs non financiers	26 883	12	27 677		27 677	S9	26 883
	739 694	13	987 586		987 586		739 694
Activités d'investissement en immobilisations							
Acquisition d'immobilisations corporelles	(781 078)	14	(555 918)		(555 918)	S9	(781 078)
Produit de cession des immobilisations corporelles		15	16 536		16 536	S9	
Acquisition d'actifs incorporels achetés		16				S9	
Produit de cession des actifs incorporels achetés		17				S9	
	(781 078)	18	(539 382)		(539 382)		(781 078)
Activités de placement							
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						S15 541.5*+541. 6*+541.7*	
Émission ou acquisition		19					
Remboursement ou cession		20				S15 (3,4,5)	
Autres placements de portefeuille							
-Acquisition		21					
-Cession		22				541.64*	
		23					
Activités de financement							
Émission de dettes à long terme		24	755 800		755 800		
Remboursement de la dette à long terme	(254 000)	25	(1 015 600)		(1 015 600)	S11+1.25+1.28 S11	(254 000)
Variation nette des emprunts temporaires		26					
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme		27					
Autres		28					
-		.1					
-		.2					
	(254 000)	29	(259 800)		(259 800)		(254 000)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(295 384)	30	188 404		188 404		(295 384)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice							
Solde déjà établi	3 589 910	31	3 294 526		3 294 526		3 589 910
Redressement aux exercices antérieurs		32					
Solde redressé	3 589 910	33	3 294 526		3 294 526	541.1* +551.1*	3 589 910
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice							
	3 294 526	34	3 482 930		3 482 930		3 294 526

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

1 - STATUTS DE L'ORGANISME MUNICIPAL

La Localité de Radisson (ci-après « la localité »), une composante du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, est constituée en vertu de la Loi sur les cités et villes.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

La direction est responsable de la préparation des états financiers de la localité, lesquels sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « les normes comptables »).

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14 et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S15 et S23-3.

Les états financiers incluent les actifs, passifs, revenus et charges de la Localité de Radisson, qui est une composante du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Les actifs, passifs, revenus et charges des autres composantes du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et des organismes sous son contrôle ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

A) Périmètre comptable et partenariats

a) Périmètre comptable

S/O

b) Partenariats

S/O

B) Comptabilité d'exercice

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables, la direction de la localité doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la localité pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

C) Actifs financiers

Sauf indication contraire, les actifs financiers sont comptabilisés au coût.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la localité est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

D) Passifs

S/O

E) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Infrastructures	15 à 40 ans
Bâtiments	40 ans
Véhicules	10 à 20 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 à 5 ans
Machinerie, outillage et équipement divers	5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles en cours sont amorties dès leur mise en service. L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les charges à l'état des résultats, mais retiré aux fins du calcul de l'excédent (du déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la localité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

l'immobilisation corporelle est réduite pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût propre. Les propriétés destinées à la revente sont constatées à titre d'actif financier lorsque l'actif est en état d'être vendu, qu'il y a un plan en place pour la vente de l'actif et qu'il est raisonnable de prévoir que la vente sera réalisée dans l'année suivant la date des états financiers.

F) Revenus

Constatation des revenus

Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes et les compensations tenant lieu de taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées dès l'entrée en service des modifications apportées à des immeubles ou de la construction de nouveaux immeubles, sans égard à la date à laquelle les certificats de modification ont été émis, pourvu qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de la valeur des modifications ou ajouts en cause.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus reportés.

Les revenus des services rendus et les autres revenus sont constatés lorsque le service est fourni et qu'il donne lieu à une créance.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Les intérêts sur les placements et les autres revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

G) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge de fonctionnement correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et charges à payer pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour les cotisations devant être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà fournis.

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participe la localité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la localité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif s'il y a lieu.

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : Répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir des hypothèses les plus probables de la localité en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 selon la méthode suivante : Valeur liée au marché - 5 ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir aux fins de taxation.

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

S/O

I) Instruments financiers

Évaluation initiale

La localité comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la localité sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La localité détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

J) Autres éléments

S/O

3 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la localité aurait dû adopter les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la localité devrait comptabiliser un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la localité qui font encore ou non l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

Conformément aux nouvelles exigences, la localité devrait comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique obligeant la localité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La localité n'a évalué ni comptabilisé aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2023.

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2023, la localité a adopté les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Le chapitre SP 3450 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Les principaux éléments de ce nouveau chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- La quasi-totalité des dérivés, y compris les dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, est évaluée à la juste valeur;
- L'évaluation à la juste valeur s'applique également aux placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif;
- Les autres actifs financiers et passifs financiers sont de façon générale évalués au coût ou au coût après amortissement;
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Il n'est pas nécessaire de présenter une comparaison des montants réels et des montants budgétés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- Lorsque l'entité définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement afin de gérer et d'évaluer la performance d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux en fonction de la juste valeur, elle peut choisir d'inclure ces éléments dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur;

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

- De nouvelles exigences clarifient quand les passifs financiers sont décomptabilisés;
- La compensation d'un passif financier et d'un actif financier est interdite en l'absence d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et de l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément;
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées.

Le chapitre SP 1201 prévoit un nouvel état financier (l'état des gains et pertes de réévaluation) pour la comptabilisation des gains et pertes de réévaluation et prévoit que l'excédent ou le déficit accumulé présenté à l'état de la situation financière correspond à l'excédent ou au déficit accumulé lié aux activités et aux gains et pertes de réévaluation cumulés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022, ont fait l'objet d'une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs au 31 décembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la localité avant l'adoption de ces nouveaux chapitres. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la localité au 1^{er} janvier 2023.

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

Notes 1, 2, 3 à compléter manuellement

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	541.1000	Consolidé 2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :							
Fonds en caisse et dépôts à vue	3 061 684	3 211 845		1	3 211 845	541.1110+ 1520	3 061 684
Plac.c.t., liquides, exclus des plac. portefeuill				2		541.12*	
Autres	232 842	271 085		3	271 085	541.13*	232 842
				.1			
				.2			
				.3			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 294 526	3 482 930		4	3 482 930		3 294 526
Découvert bancaire				5		551.1100	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice	3 294 526	3 482 930		6	3 482 930		3 294 526
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	232 842	271 085		7	271 085	541.1520+ 1220+ 320	232 842
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice		755 800		8	755 800		

5. DÉBITEURS

	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	541.3000	Consolidé 2022
Taxes municipales	98 925	81 081		9	81 081	541.3100	98 925
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes				10		541.3300	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	64 601	308 970		11	308 970	541.35*	64 601
Gouvernement du Canada et ses entreprises				12		541.34*	
Organismes municipaux				13		541.36*	
Autres				14		541.3900	
- Autres	224 157	789 244		.1	789 244	541.3901+ 3903	224 157
- Administration régionale Baie-James	156 547			.2		541.3902	156 547
	544 230	1 179 295		15	1 179 295		544 230
Montant des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme				16		541.3530	
Gouvernement du Québec et ses entreprises				17		541.3420	
Gouvernement du Canada et ses entreprises				18		541.3630	
Organismes municipaux				19		541.3903	
Autres tiers				20			
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	283 010	317 602		21	317 602	541.3800	283 010

6. PRÊTS

	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	541.5000	Consolidé 2022
Prêts à un office d'habitation				28		541.5100	
Prêts à un fonds d'investissement				29		541.5300	
Autres				30		541.5900	
				.1		541.5901	
				.2		541.5902	
				31			
Prov.moins-valeur déduite des prêts (manuel au R/F)				32		541.5600	

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

4 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (SUITE)

Les sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont relatives aux fonds réservés pour le fonds de roulement.

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE						541.6000	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Placements de portefeuille à titre d'investissement				33		541.6100	
Autres placements				34		541.6600 et .6800	
				35			
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille				36		541.6800	
Provision moins-valeur plac.portef. (manuel au R/F)				37		541.6900	
Note 8 manuelle							
9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS						541.9000	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)				38		Note 16	
Autres				39		541.9000	
				40			
Note 10 manuelle							
11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER						551.3* et 557*	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Fournisseurs	189 249	372 517		41	372 517	551.3100	189 249
Salaires et avantages sociaux	28 174	35 821		42	35 821	551.3800	28 174
Dépôts et retenues de garantie				43		551.3600	
Provision pour contestations d'évaluation				44		557.0100	
Autres				45			
Autres - Gouvernement du Canada et ses entreprises				.1		551.3200	
Autres - Gouvernement du Québec et ses entreprises				.2		551.3300	
Autres - Organismes municipaux				.3		551.3400	
Autres - Intérêts courus sur la dette à long terme	19 523	15 529		.4	15 529	551.3500	19 523
Autres				.5		551.3900	
	236 946	423 867		46	423 867		236 946
Note 10 manuelle							
12. REVENUS REPORTÉS						551.6000	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Taxes perçues d'avance				47		551.6100	
Transferts						551.6300	
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1				48		551.6320	
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2				49		551.6330	
Accès entreprise Québec				50		551.6340	
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes				51		551.6350	
Autres transferts				52		551.6390	
Ministre de la sécurité publique (MSP)	95 434			.1		551.6391	95 434
				.2		551.6392	
				.3		551.6393	
Soutien comp. dév. local rég. MRC du Fonds rég. V2(*** DÉTRUIT - UTILISER 551.6330 ***)				53		551.6600	
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels				54		551.6200	
Fonds de gestion et de mise en valeur territoire				55		551.6800	
Société québécoise d'assainissement des eaux				56		551.6400	
Fonds contributions à travaux ou serv. municipaux				57		551.6500	

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

Autres contributions de promoteurs		58	551.6700	
Redevances réglementaires		59	551.6010	
Autres revenus reportés		60	551.6900	
Autres	1 260	.1	551.6901	1 260
		.2	551.6902	
		.3	551.6903	
		.4	551.6904	
	96 694	61		96 694

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

13. DETTE À LONG TERME

	Taux intérêt		Échéance		Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	555	Consolidé 2022
	de	à	de	à							
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,90	4,62	2026	2028	1 390 300	1 130 500		62	1 130 500	555.1100	1 390 300
Obligations et billets en monnaies étrangères	-	-	-	-				63		555.1200	
Gains (pertes) de change reportés	-	-	-	-				64		555.1300	
	-	-	-	-				65		555.1300	
Autres dettes à long terme										555.9000	
Gouvernement du Québec et ses entreprises	-	-	-	-				66		555.9200	
Organismes municipaux	-	-	-	-				67		555.9300	
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	-	-	-				68		555.9400	
Autres	-	-	-	-				69		555.9700	
					1 390 300	1 130 500		70	1 130 500		1 390 300
Frais reportés liés à la dette à long terme								71		555.9900	
					1 390 300	1 130 500		72	1 130 500		1 390 300

14. AUTRES PASSIFS

	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	557.00	Consolidé 2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement					91	557.0500	
Assainissement des sites contaminés					92	557.0600	
					93	557.0800	
Autres					94	557.9000	
					.1	557.9001	
					.2	557.9002	
					.3	557.9003	
					.4	557.9004	
					95		

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

13 - DETTE À LONG TERME (SUITE)

Effets à payer, 0,90 % à 4,62 %, remboursables par versements annuels allant de 123 100 \$ à 168 400 \$, capital seulement, échéant en février 2028.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 258 000 \$ en 2024, à 267 500 \$ en 2025, à 277 400 \$ en 2026, à 159 200 \$ en 2027 et à 168 400 \$ en 2028.

Les versements estimatifs incluent les refinancements dans l'année où ils surviennent.

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

582.0000

Coût		Solde au début	Addition (par différence)	Cession/ ajustements	Solde à la fin	
Infrastructures - Coût						582.1000
Eau potable	102	3 914 120			3 914 120	582.1010
Eaux usées	103	3 986 725			3 986 725	582.1020
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	4 075 185			4 075 185	582.1050
Autres	105.1	2 046 479			2 046 479	582.1090
Autres	105.2					582.1091
Réseau d'électricité	106					582.1100
Bâtiments	107	2 467 409			2 467 409	582.1200
Améliorations locatives	108					582.1300
Véhicules	109	3 175 635	16 391	115 798	3 076 228	582.1400
Ameublement et équipement de bureau	110	772 670	2 215		774 885	582.1500
Machinerie, outillage et équipement divers	111	1 154 730	541 878		1 696 608	582.1600
Terrains	112	11 345			11 345	582.1700
Autres	113					582.1800
	114	21 604 298	560 484	115 798	22 048 984	
Immobilisations en cours	115	4 566	(4 566)			582.1900
	116	21 608 864	555 918	115 798	22 048 984	
Acquisition selon page S14			555 918			
Écart à corriger dans la colonne "ajustement"			-			
		Solde au début	Addition (par différence)	Cession/ ajustements	Solde à la fin	
Amortissement cumulé						
Infrastructures - Amortissement cumulé						582.2000
Eau potable	117	1 589 040	122 980		1 712 020	582.2010
Eaux usées	118	1 885 850	99 669		1 985 519	582.2020
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	2 272 687	75 213		2 347 900	582.2050
Autres	120.1	1 539 345	64 169		1 603 514	582.2090
Autres	120.2					582.2091
Réseau d'électricité- Amortissement cumulé	121					582.2100
Bâtiments- Amortissement cumulé	122	1 692 596	67 468		1 760 064	582.2200
Améliorations locatives- Amortissement cumulé	123					582.2300
Véhicules- Amortissement cumulé	124	1 944 867	115 744	115 800	1 944 811	582.2400
Ameublement et équipements de bureau- Amort. cumul	125	636 211	30 720		666 931	582.2500
Machinerie, outillage et équipement- Amortissement	126	775 832	111 418		887 250	582.2600
Autres- Amortissement cumulé	127					582.2700
	128	12 336 428	687 381	115 800	12 908 009	
VALEUR COMPTABLE NETTE	129	9 272 436			9 140 975	
Amortissement immobilisations corporelles (ligne 128) + actifs incorporels achetés (note 17)			687 381			
Amortissement selon S13			687 381			
Écart à corriger dans la colonne "ajustement"			-			
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations						
Coût	130					
Amortissement cumulé	131					
Valeur comptable nette	132					

Localité de Radisson
Notes complémentaires aux états financiers consolidés (S11)
au 31 décembre 2023

16. PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE						582.3000	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Immeubles de la réserve foncière	56 400	56 400		133	56 400	582.3300	56 400
Immeubles industriels municipaux				134		582.3400	
Autres				135		582.3900	
	56 400	56 400		136	56 400		56 400
Présentées à titre d'autres actifs financiers (report à la note 9)				137			
Présentées à titre d'autres actifs non financiers sous le poste propriétés destinées à la revente	56 400	56 400		138	56 400		56 400

17. ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS					582.7000
	Solde au début	Addition (par différence)	Cession/ ajustements	Solde à la fin	
Coût	139				582.7100
	139.1				582.7101
	139.2				582.7102
	139.3				582.7103
	139.4				582.7104
	140				
Acquisition selon page S14					
Écart à corriger dans la colonne "ajustement"		-			
	Solde au début	Addition (par différence)	Cession/ ajustements	Solde à la fin	
Amortissement cumulé	141				582.7200
	141.1				582.7201
	141.2				582.7202
	141.3				582.7203
	141.4				582.7204
	142				
VALEUR COMPTABLE NETTE	143				

18. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS						582.9000	
	Admin.munic. 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Frais payés d'avance				144		582.9100	
- Frais payés d'avance	43 298	15 621		144.1	15 621	582.9101	43 298
-				144.2		582.9102	
-				144.3		582.9103	
Autres				145		582.9200	
-				145.1		582.9201	
-				145.2		582.9202	
	43 298	15 621		146	15 621		43 298

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

21 - PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels se composent de ce qui suit :

A) Cautionnement et garantie

S/O

B) Autoassurance

S/O

C) Poursuites

S/O

D) Autres

Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (LQ 2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la Loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé le jugement de la Cour supérieure du Québec en rejetant tous les appels et les appels incidents concernant le jugement sur la contestation de la constitutionnalité de la Loi RRSM. À titre de rappel, les principales conclusions du jugement de la Cour supérieure étaient que les dispositions de la Loi RRSM relatives aux participants actifs ne sont pas inconstitutionnelles. Toutefois, les dispositions permettant de suspendre l'indexation automatique des rentes des retraités sont inconstitutionnelles. Des demandes d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada ont été rejetées en avril 2024, mettant fin à cette portion du débat.

Maintenant, la Cour supérieure du Québec devra juger des mesures de réparation afin de compenser les participants retraités pour qui l'indexation a été suspendue en partie ou en totalité à compter du 1^{er} janvier 2017. Il faudra donc patienter jusqu'à la fin des procédures avant de connaître la hauteur des conséquences financières pour les entités municipales et les régimes concernés.

Puisque les régimes de la Localité de Radisson n'offraient pas d'indexation automatique des rentes des participants retraités, les incidences de la Loi RRSM sont déjà entièrement reflétées dans les états financiers.

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

24 - DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'administration municipale.

25 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La localité est exposée à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la localité.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la localité est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. La localité juge que le risque de crédit afférent aux sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada n'est pas important. Afin de réduire son risque de crédit, la localité analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des gouvernements du Québec et du Canada, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs financiers de la localité représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 décembre, se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de un an	420 423	238 103
Entre un an et deux ans	43 817	30 755
Entre deux et trois ans	31 801	39 842
Plus de trois ans	191 949	161 020
Sous-total	<u>687 990</u>	<u>469 720</u>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>(317 602)</u>	<u>(283 010)</u>
Total	370 388	186 710

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	283 010	309 572
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	34 592	0
Montants radiés	0	0
Montants recouvrés	0	(26 562)
Solde à la fin	317 602	283 010

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la localité au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont la dette à long terme.

La localité n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la localité est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

La localité est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la localité dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. La localité établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créiteurs et charges à payer	423 867			
Dette à long terme	295 613	594 389	343 495	
Total	719 480	594 389	343 495	

Notes complémentaires (S11)

au 31 décembre 2023

26 - FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 30 331 \$ (32 002 \$ en 2022). Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 153 360 \$ (67 704 \$ en 2022).

Dans l'état des flux de trésorerie (S10), la variation nette des créditeurs et charges à payer et l'acquisition d'immobilisations corporelles excluent les comptes fournisseurs relatifs à des immobilisations corporelles d'un montant de 40 554 \$.

29 - FONDS DE ROULEMENT

La localité possède un fonds de roulement dont le capital est fixé à 457 030 \$. Les remboursements en capital sur les sommes empruntées à même ce fonds doivent être effectués sur une période maximum de 10 ans et se font à même les activités financières de fonctionnement.

Localité de Radisson

Informations sectorielles consolidées

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes (page S13)

exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalisations	Budget	Réalizations 2023			Total consolidé
	2022	2023	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	
Excédent (déficit) de l'exercice	128 231	284 535	1	833 904		833 904 Page S12-35
Moins : revenus d'investissement	(4 566)		2	(317 334)		(317 334) Page S12-21
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	123 665	284 535	3	516 570		516 570
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
Ajouter (déduire)						
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés						
Amortissement	634 228		4	687 381		687 381 030.1300*
Produit de cession			5	16 536		16 536 030.1100*
(Gain) perte sur cession			6	(16 536)		(16 536) 030.1500*
Réduction de valeur / Reclassement			7			030.1700*
	634 228		8	687 381		687 381
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues			9			030.3100
Réduction de valeur / Reclassement			10			030.3500
			11			030.1300
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux						
Remboursement ou produit de cession			12			030.5100
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession			13			030.5500
Provision pour moins-value / Réduction de valeur			14			030.5300
			15			030.1300
Financement						
Financement long terme activités fonctionnement			16			031.1000
Remboursement de la dette à long terme	(254 000)	(255 700)	17	(259 800)		(259 800) 032.1000
	(254 000)	(255 700)	18	(259 800)		(259 800) 030.1300
Affectations						
Activités d'investissement			19	(253 404)		(253 404) 033.1000
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	11 680		20			034.1000
Excédent de fonctionnement affecté	1 433		21			035.1000
Réserves financières et fonds réservés	(40 656)	(25 875)	22	(38 243)		(38 243) 036.1000
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir			23			037*
Investissement net dans immobil. et autres actifs			24			038.0000
	(27 543)	(25 875)	25	(291 647)		(291 647)
	352 685	(281 575)	26	135 934		135 934
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	476 350	2 960	27	652 504		652 504

Localité de Radisson
Informations sectorielles consolidées
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes (page S14)
exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalisations	Budget	Réalisations 2023		Total consolidé
	2022	2023	Administration municipale	Organismes contrôlés	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Élimination	
Revenus d'investissement	4 566		1 317 334		317 334
CONCILIATION À DES FINS FISCALES					
Ajouter (déduire)					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	(37 997)	2	(2 215)		(2 215) 230.2000
Sécurité publique	(595 932)	3	(135 054)		(135 054) 230.3000
Transport	(25 524)	4	(147 037)		(147 037) 230.4000
Hygiène du milieu	(108 399)	(1) 5	(265 364)		(265 364) 230.5000
Santé et bien-être		6			230.6000
Aménagement, urbanisme et développement		7			230.7000
Loisirs et culture	(13 227)	8	(6 248)		(6 248) 230.8000
Réseau d'électricité		9			230.9000
Acquisition d'actifs incorporels achetés		10			230.1200
	(781 079)	(1) 11	(555 918)		(555 918) 230.3000
Propriétés destinées à la revente					
Acquisition					
		12			231.1000
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux					
Émission ou acquisition					
		13			232.1000
Financement					
Financement à long terme des activités d'invest.					
		14			235.1000
Affectations					
Activités de fonctionnement					
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	620 181	16			237.1000
Excédent de fonctionnement affecté		17			238.1000
Réserves financières et fonds réservés	156 332	18			239.1000
	776 513	19	253 404		253 404 230.3000
	(4 566)	(1) 20	(302 514)		(302 514) 230.3000
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales		(1) 21	14 820		14 820 230.3000

Localité de Radisson
Renseignements complémentaires consolidés (S23-3)
au 31 décembre 2023

**Investissement net dans les immobilisations
et autres actifs**

	Administration municipale 2022	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé		Consolidé 2022
Éléments d'actif							
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	9 272 436	9 140 975		68	9 140 975	Page S8-18+21	9 272 436
Propriétés destinées à la revente	56 400	56 400		69	56 400	Page S11-140	56 400
Prêts				70		Page S8-3	
Placements de portefeuille à titre d'investissement				71		Page S11-30	
Partic. dans entrep. municipales et partenariats				72		Page S11-5	
	9 328 836	9 197 375		73	9 197 375		9 328 836
Ajustements aux éléments d'actif				74			
	9 328 836	9 197 375		75	9 197 375		9 328 836
Éléments de passif correspondant							
Dette à long terme	1 390 300	1 130 500		76	1 130 500	Page S11-13	1 390 300
Frais reportés liés à la dette à long terme				77		Page S11-86	
Montant des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme				78		Page S11-22	
Dettes aux fins des activités de fonctionnement				79			
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net				80			
	1 390 300	1 130 500		81	1 130 500		1 390 300
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif				82			
	1 390 300	1 130 500		83	1 130 500		1 390 300
	7 938 536	8 066 875		84	8 066 875		7 938 536

Localité de Radisson

Analyse des revenus consolidés (page S27-2)

exercice terminé le 31 décembre 2023

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		Total consolidé	Fonc.	2022
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés			Total consolidé
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES							
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	178 199	160 000	28	184 853			178 199
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures			29		184 853	012.21. 10	
Compensations pour les terres publiques			30			012.21. 30	
Immeubles des réseaux						012.21. 40	
Santé et services sociaux			31			012.21. 20	
Cégeps et universités			32			012.21. 21	
Écoles primaires et secondaires			33			012.21. 22	
Immeubles de certains gouv. et d'organ. intern.			34			012.21. 23	
						012.21. 60	
	178 199	160 000	35	184 853			178 199
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES							
Taxes sur la valeur foncière			36			012.22	
Taxes sur une autre base						012.22. 11	
Taxes, compensations et tarification			37			012.22. 14	
Taxes d'affaires			38			012.22. 15	
						012.22. 12	
			39				
ORGANISMES MUNICIPAUX							
Taxes sur la valeur foncière			40			012.23	
Taxes sur une autre base						012.23. 10	
Taxes, compensations et tarification			41			012.23. 14	
						012.23. 11	
			42				
AUTRES-COMP. TENANT LIEU DE TAXES							
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité			43			012.29	
Autres			44			012.29. 92	
						012.29. 99	
			45				
	178 199	160 000	46	184 853			178 199

Localité de Radisson
Analyse des revenus consolidés (page S27-3)
exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalisations	Budget	Réalisations		Total consolidé	Fonct.	2022 Total consolidé
	2022	2023	Administration municipale	Organismes contrôlés			
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT							
							013.81
Administration générale		47					013.81.10
Sécurité publique							013.81.20
Police		48					013.81.21
Sécurité incendie		49	530 526		530 526		013.81.22
Sécurité civile		50					013.81.23
Autres		51					013.81.29
Transport							013.81.30
Réseau routier							013.81.31
Voirie municipale		52					013.81.91
Enlèvement de la neige		53					013.81.92
Autres		54					013.81.93
Transport collectif							013.81.32
Transport en commun							213.36.00
Transport régulier		55					013.81.33
Transport adapté		56					013.81.34
Transport scolaire		57					013.81.35
Autres		58					013.81.36
Transport aérien		59					013.81.37
Transport par eau		60					013.81.38
Autres		61					013.81.39
Hygiène du milieu							013.81.40
Eau et égout							213.41.00
Approv. et traitement de l'eau potable		62					013.81.41
Réseau de distribution de l'eau potable		63					013.81.42
Traitement des eaux usées		64					013.81.43
Réseaux d'égout		65					013.81.44
							013.81.12
Déchets domestiques et assimilés		66					013.81.13
Matières recyclables							013.81.14
Collecte sélective							013.81.15
Collecte et transport		67					013.81.16
Tri et conditionnement		68					013.81.17
Autres		69					013.81.18
Autres		70					013.81.19
Cours d'eau		71					013.81.46
Protection de l'environnement		72					013.81.47
Autres		73					013.81.49
Santé et bien-être							013.81.50
Logement social		74					013.81.51
Sécurité du revenu		75					013.81.52
Autres		76					013.81.59
Aménagement, urbanisme et développement							013.81.60
Aménagement, urbanisme et zonage		77					013.81.62
Rénovation urbaine		78					013.81.63
Promotion et développement économique		79					013.81.65
Autres		80					013.81.69
Loisirs et culture							013.81.70
Activités récréatives	9 013	5 000 81	7 773		7 773		013.81.71
Activités culturelles							013.81.72
Bibliothèques		82					013.81.73
Autres		83					013.81.79
Réseau d'électricité		84					013.81.80
	9 013	5 000 85	538 299		538 299	013.81.80	9 013

Localité de Radisson
Analyse des revenus consolidés (page S27-6)
exercice terminé le 31 décembre 2023

SERVICES RENDUS	Réalisations	Budget	Réalisations			Total consolidé	Fonct.	2022 Total consolidé
	2022	2023	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination			
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX								012.31
Administration générale								012.31.10
Greffes et application de la loi		137						012.31.15
Évaluation		138						012.31.11
Autres		139						012.31.12
		140						
Sécurité publique								012.31.20
Police		141						012.31.21
Sécurité incendie		142						012.31.22
Sécurité civile		143						012.31.23
Autres		144						012.31.29
		145						
Transport								012.31.30
Réseau routier								012.31.31
Voirie municipale		146						012.31.33
Enlèvement de la neige		147						012.31.34
Autres		148						012.31.35
Transport collectif		149						012.31.38
Autres		150						012.31.39
		151						
Hygiène du milieu								012.31.40
Eau et égout								
Approvisionnement et trait. de l'eau potable		152						012.31.41
Réseau de distribution de l'eau potable		153						012.31.42
Traitement des eaux usées		154						012.31.43
Réseaux d'égout		155						012.31.44
Matières résiduelles								012.32
Déchets domestiques et assimilés		156						012.32.10
Matières recyclables								012.32.21
Collecte sélective								012.32.22
Collecte et transport		157						012.32.23
Tri et conditionnement		158						012.32.24
Autres		159						012.32.29
Autres		160						012.32.30
Cours d'eau		161						012.31.46
Protection de l'environnement		162						012.31.47
Autres		163						012.31.49
		164						
Santé et bien-être								012.31.50
Logement social		165						012.31.51
Autres		166						012.31.59
		167						
Aménagement, urbanisme et développement								012.31.60
Aménagement, urbanisme et zonage		168						012.31.62
Rénovation urbaine		169						012.31.63
Promotion et développement économique		170						012.31.61
Autres		171						012.31.69
		172						
Loisirs et culture								012.31.70
Activités récréatives		173						012.31.71
Activités culturelles								012.31.72
Bibliothèques		174						012.31.73
Autres		175						012.31.79
		176						
Réseau d'électricité		177						012.31.80
		178						012.31.80

Localité de Radisson
Analyse des revenus consolidés (page S27-7)
exercice terminé le 31 décembre 2023

SERVICES RENDUS (suite)	Réalisations	Budget	Réalisations			Total consolidé	2022	
	2022	2023	2023		Fonct.		Invest.	Total consolidé
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination			
AUTRES SERVICES RENDUS							012.34	
Administration générale							012.34. 10	
Greffes et application de la loi		179					012.34. 11	
Évaluation		180					012.34. 12	
Autres		181					012.34. 13	
		182						
Sécurité publique							012.34. 20	
Police		183					012.34. 21	
Sécurité incendie		184					012.34. 22	
Sécurité civile		185					012.34. 23	
Autres		186					012.34. 24	
		187						
Transport							012.34. 30	
Réseau routier							012.34. 31	
Voirie municipale		188					012.34. 34	
Enlèvement de la neige		189					012.34. 25	
Autres		190					012.34. 26	
Transport collectif							012.34. 32	
Transport en commun							012.34. 33	
Transport régulier		191					012.34. 35	
Transport adapté		192					012.34. 36	
Transport scolaire		193					012.34. 37	
Autres revenus de transport collectif		194					012.34. 38	
Autres	2 072	1 800	195	49 533		49 533	012.34. 39	2 072
	2 072	1 800	196	49 533		49 533		2 072
Hygiène du milieu							012.34. 40	
Eau et égout							012.34. 41	
Approvisionn. et traitement de l'eau potable		197					012.34. 42	
Réseau de distribution de l'eau potable		198					012.34. 43	
Traitement des eaux usées	4 480	5 000	199	18 215		18 215	012.34. 44	4 480
Réseaux d'égout		200					012.34. 45	
Matières résiduelles							012.34. 46	
Déchets domestiques et assimilés		201					012.34. 47	
Matières recyclables		202					012.34. 48	
Autres	262 946	272 500	203	641 795		641 795	012.34. 49	262 946
Cours d'eau		204					012.34. 85	
Protection de l'environnement		205					012.34. 86	
Autres		206					012.34. 87	
	267 426	277 500	207	660 010		660 010		267 426
Santé et bien-être							012.34. 50	
Logement social		208					012.34. 51	
Sécurité du revenu		209					012.34. 52	
Autres		210					012.34. 53	
		211						
Aménagement, urbanisme et développement							012.34. 60	
Aménagement, urbanisme et zonage		212					012.34. 61	
Rénovation urbaine		213					012.34. 62	
Promotion et développement économique		214					012.34. 63	
Autres		215					012.34. 64	
		216						
Loisirs et culture							012.34. 70	
Activités récréatives	24 840	22 000	217	5 520		5 520	012.34. 71	24 840
Activités culturelles							012.34. 72	
Bibliothèques		218					012.34. 73	
Autres		219					012.34. 74	
	24 840	22 000	220	5 520		5 520		24 840
Réseau d'électricité			221				012.34. 80	
	294 338	301 300	222	715 063		715 063		294 338
TOTAL DES SERVICES RENDUS	294 338	301 300	223	715 063		715 063		294 338

Localité de Radisson
Analyse des revenus consolidés (page S27-8)
exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalizations 2022		Budget 2023		Réalizations 2023			2022	
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	Fonct.	Invest.	Total consolidé
IMPOSITION DE DROITS									
Licences et permis	3 051	3 600	224	440		440	012.40.00		
Droits de mutation immobilière		5 000	225	8 649		8 649	012.42.00		3 051
Droits sur les carrières et sablières			226				012.43.00	216.0000	
Autres			227				012.49.00		
	3 051	8 600	228	9 089		9 089			3 051
Total imposition de droits - Fonctionnement	3 051	8 600		9 089		9 089			3 051
Total imposition de droits - Investissement								216.0000	
AMENDES ET PÉNALITÉS			229				012.50.00		
REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE			230				012.80.00		
AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS	67 704	54 000	231	153 360		153 360	012.6*		67 704
AUTRES REVENUS							012.70		
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles			232	16 536		16 536	012.71.00		
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés			233				012.70.10		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente		12 000	234				012.72.00		
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements			235				012.75.00		
Contributions des promoteurs			236	48 968		48 968	012.76.00	214.10.00	
Contributions des automobilistes pour le transport en commun - Taxe sur l'essence			237				012.77.00		
Contributions des organismes municipaux			238				012.78.00		
Autres contributions	157 364	156 500	239	158 988		158 988	012.73.00		157 364
Redevances réglementaires			240				012.74.00		
Autres			241				012.79.00	214.90.00	
	157 364	168 500	242	224 492		224 492			157 364
Total Autres Revenus - Fonctionnement	157 364	168 500		175 524		175 524	012.7*		157 364
Total Autres Revenus - Investissement									
Contributions des promoteurs				48 968		48 968		214.10.00	
Autres								214.90.00	
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			243				012.90.00		

Localité de Radisson
Analyse des charges consolidées (S28)
exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalizations		Réalizations				2022			
	2022	Budget 2023	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de amortissement	Organismes contrôlés	Élimination	Total consolidé	Codes	Total consolidé
ADMINISTRATION GÉNÉRALE									021.00	
Conseil	72 634	81 738	1	95 254			95 254	021.1000		72 634
Greffe et application de la loi				2				021.2000		
Gestion financière et administrative	275 726	351 055	3	362 703			362 703	021.3000		275 726
Évaluation				4				021.5000		
Gestion du personnel	1 722	3 600	5	1 985			1 985	021.6000		1 722
Autres										
- Autres	260 442	329 065	6.1	329 287	42 607		371 894	021.9000		260 442
			6.2							
	610 524	765 458	7	789 229	42 607		831 836			610 524
SÉCURITÉ PUBLIQUE									022.00	
Police	55 478	58 850	8	58 236			58 236	022.1000		55 478
Sécurité incendie	329 767	303 435	9	466 389			466 389	022.2000		329 767
Sécurité civile	9 660	7 075	10	327 623			327 623	022.3000		9 660
Autres	105 895	1 800	11	1 667	133 334		135 001	022.9000		105 895
	500 800	371 160	12	853 915	133 334		987 249			500 800
TRANSPORT									023.00	
Réseau routier									023.1000	
Voirie municipale	405 275	460 314	13	416 072			416 072	023.2000		405 275
Enlèvement de la neige	199 969	158 904	14	83 293			83 293	023.3000		199 969
Éclairage des rues	7 005	16 000	15	4 098			4 098	023.4000		7 005
Circulation et stationnement	1 063	3 000	16					023.5500		1 063
Transport collectif								023.6000		
Transport en commun			17					023.70*		
Transport aérien			18					023.7100		
Transport par eau			19					023.7200		
Autres			20					023.9000		
	613 312	638 218	21	503 463			503 463			613 312
HYGIÈNE DU MILIEU									024.00	
Eau et égout									024.1000	
Approvis. et traitement de l'eau potable	243 679	297 084	22	244 625			244 625	024.1200		243 679
Réseau de distribution de l'eau potable	85 885	81 390	23	70 975			70 975	024.1300		85 885
Traitement des eaux usées	37 906	45 890	24	33 017			33 017	024.1400		37 906
Réseaux d'égout	37 163	66 295	25	59 740			59 740	024.1500		37 163
Matières résiduelles								024.5000		
Déchets domestiques et assimilés								024.5100		
Collecte et transport	180 232	200 275	26	193 212			193 212	024.5110		180 232
Élimination			27					024.5120		
Matières recyclables								024.5200		
Collecte sélective								024.5201		
Collecte et transport			28					024.5210		
Tri et conditionnement			29					024.5220		
Matières organiques								024.5230		
Collecte et transport			30					024.5235		
Traitement			31					024.5240		
Matériaux secs			32					024.5300		
Autres	430 542		33		458 087		458 087	024.5290		430 542
Plan de gestion			34					024.5400		
Autres			35					024.5500		
Cours d'eau			36					024.6000		
Protection de l'environnement			37					024.7000		
Autres			38					024.9000		
	1 015 407	690 934	39	601 569	458 087		1 059 656			1 015 407

Localité de Radisson
Analyse des charges consolidées (S28)
exercice terminé le 31 décembre 2023

FONCTIONS ET ACTIVITÉS	Réalisations	Budget	Réalisations				2022	
	2022	2023	Administration	Ventilation	Organismes	Total	Codes	Total
	Administration	Administration	Administration	amortissement	contrôlés	Élimination	consolidé	consolidé
	municipale	municipale	municipale					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE								025.00
Logement social		40						025.2000
Sécurité du revenu		41						025.3000
Autres		42						025.9000
		43						
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT								026.00
Aménagement, urbanisme et zonage		44						026.1000
Rénovation urbaine								026.3000
Biens patrimoniaux		45						026.3100
Autres biens		46						026.3900
Promotion et développement économique								026.2000
Industries et commerces		47						026.2100
Tourisme	36 035	34 120	48	15 753			15 753	026.2200
Autres	30 351	35 600	49	12 291	2 864		15 155	026.2900
Autres		50						026.9000
	66 386	69 720	51	28 044	2 864		30 908	66 386
LOISIRS ET CULTURE								027.00
Activités récréatives								027.0100
Centres communautaires	54 508	120 860	52	71 144			71 144	027.0120
Patinoires intérieures et extérieures			53					027.0130
Piscines, plages et ports de plaisance		33 050	54					027.0140
Parcs et terrains de jeux	25 089	34 930	55	23 922			23 922	027.0150
Parcs régionaux			56					027.0160
Expositions et foires			57					027.0170
Autres		750	58	507			507	027.0190
	79 597	189 590	59	95 573			95 573	79 597
Activités culturelles								027.0200
Centres communautaires			60					027.0220
Bibliothèques			61					027.0230
Patrimoine								027.0250
Musées et centres d'exposition			62					027.0251
Autres ressources du patrimoine			63					027.0259
Autres	105 409	82 000	64	75 513	50 489		126 002	027.0290
	105 409	82 000	65	75 513	50 489		126 002	105 409
	185 006	271 590	66	171 086	50 489		221 575	185 006
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ			67					028.00
FRAIS DE FINANCEMENT								029.00
Dette à long terme								029.2000
Intérêts	32 002	21 969	68	30 331			30 331	029.2100
Autres frais			69					029.2200
Autres frais de financement								029.9000
Avantages sociaux futurs			70					029.9100
Autres	4 591	4 000	71	6 015			6 015	029.9200
	36 593	25 969	72	36 346			36 346	36 593
EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION			73					020.1000
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS			74	687 381	(687 381)			029.9900